Communiqué

Pour diffusion immédiate

6 décembre 2017

L'aide à l'établissement des nouveaux arrivants fournie par le Ministère doit être surveillée de plus près : la vérificatrice générale

(TORONTO) « L'audit a cerné plusieurs domaines où le Ministère pourrait améliorer la qualité et le niveau des services que les fournisseurs de services offrent aux nouveaux arrivants », a expliqué Bonnie Lysyk, vérificatrice générale, dans son rapport annuel de 2017 déposé aujourd'hui à l'Assemblée législative. En outre, sur les 100 millions \$ que la province a versés à des organismes communautaires et à d'autres intervenants pour fournir des services aux nouveaux arrivants en 2016-2017, environ 30 millions de dollars ont servi à fournir des services à des personnes qui étaient aussi admissibles à recevoir des services comparables financés par le gouvernement fédéral, a ajouté M^{me} Lysyk.

« Compte tenu du risque de dédoublement des services, la province doit travailler en collaboration plus étroite avec le gouvernement fédéral afin de s'assurer qu'elle dépense les deniers publics de manière avisée, a renchéri M^{me} Lysyk, après le dépôt de son rapport. L'accord Canada-Ontario sur l'immigration signé récemment est un point de départ vers la prise de mesures en réponse à la recommandation relative à cette question formulée dans notre rapport. »

Au cours des cinq dernières années, plus de 510 000 immigrants se sont établis en Ontario en tant que résidents permanents. Bon nombre d'entre eux ont besoin d'aide pour s'établir, qu'il s'agisse de se trouver un logement, de se trouver un travail ou d'avoir accès aux soins de santé.

Le gouvernement fédéral est le principal bailleur de fonds des services d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants dans la province. N'empêche, l'Ontario a aussi versé environ 100 millions dollars à des fournisseurs de services en 2016-2017 pour qu'ils fournissent des services d'aide à l'établissement à plus de 80 000 personnes et des cours de langue à plus de 60 000 personnes.

La même année, près de 6 000 personnes ont aussi suivi des programmes de formation relais qui ont aidé les personnes ayant reçu une formation à l'étranger à se qualifier pour obtenir un emploi comparable au Canada. En ce qui concerne les programmes de formation relais achevés dans les trois dernières années, 71 % des diplômés, en moyenne, se sont trouvé un emploi dans leur domaine ou dans un domaine connexe. Toutefois, certains fournisseurs de services ont signalé que moins de 40 % de leurs diplômés s'étaient trouvé un emploi.

Autres constatations dans le rapport :

• Les affectations de fonds fournis par le Ministère pour chacun de ses services d'établissement et d'intégration ne sont pas déterminées selon une comparaison du besoin relatif de chaque service. Nous avons constaté que les fonds ne sont pas toujours affectés aux services dont les nouveaux arrivants ont le plus besoin. Par exemple, le taux d'inscription moyen à des cours de langues a diminué chaque année dans les cinq dernières années. Ainsi, le montant dépensé pour la prestation de cours de langue au cours des cinq dernières années était inférieur de 24 millions de dollars au montant prévu. En même temps, le financement destiné au programme de formation relais du Ministère a diminué d'environ un tiers, même si la majorité des participants qui avaient achevé les programmes de formation s'était trouvé des emplois.

- Nous avons constaté que le Ministère n'a pas établi de score minimal que les fournisseurs de services demandeurs devraient obtenir pour devenir admissibles à recevoir de l'aide. Ainsi, le Ministère a approuvé et financé plusieurs propositions ayant obtenu un score inférieur à 50 %. Les nouvelles demandes ayant obtenu un score élevé n'ont pas été retenues; des propositions ayant un score faible ont plutôt été renouvelées.
- Nous avons constaté que le coût réel pour chaque visite d'un client au programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants et au programme de formation relais avait varié de façon importante entre les fournisseurs de services; toutefois, le Ministère n'a pas comparé les données déclarées par les fournisseurs pour déterminer si les différences étaient raisonnables. Par exemple, selon les contrats de formation relais achevés dans les trois dernières années, le coût moyen par personne ayant achevé la formation et s'étant trouvé un emploi variait d'un plafond de 106 100 dollars, dans le programme d'un fournisseur de services, à un plancher de 3 600 dollars dans le programme d'un autre fournisseur de services.
- On a aussi observé des différences notables entre les conseils scolaires quant aux résultats des participants à des cours de langue. Les résultats de chacun des conseils variaient et allait d'aucun apprenant ayant progressé dans un conseil à 78 % des apprenants ayant progressé dans un autre conseil. Le Ministère n'a pas effectué le suivi de ces résultats pour vérifier si des mesures correctives s'imposaient.

-30-

Renseignements : Bonnie Lysyk Vérificatrice générale (416) 327-1326

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca.



Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario est un bureau indépendant de l'Assemblée législative qui mène des audits de l'optimisation des ressources et des audits financiers du gouvernement provincial et de ses ministères et organismes. Il audite également les organismes du secteur parapublic qui reçoivent un financement provincial. Sa vision est d'offrir une valeur et un niveau d'assurance exceptionnels aux députés à l'Assemblée législative, au Comité permanent des comptes publics et à l'ensemble de la population ontarienne en faisant un travail de haute qualité qui favorise la responsabilisation, l'optimisation des ressources et une gouvernance efficace dans le secteur public de l'Ontario.